

Interpellation : Peut-on harmoniser les transports scolaires pour mieux protéger les tout-petits

En 2022, le Bureau Fédéral de prévention des accidents a publié un document basé sur des recherches approfondies concernant les trajets scolaires. Voici un des résultats principaux qui interpelle particulièrement les pratiques de notre village : Le document précise que **les trajets scolaires en transports publics sont considérés comme inacceptables pour les enfants de 4 à 5 ans**, soit ceux des 1ère et 2ème années (Harmos).

Cette étude repose sur des critères liés à l'âge, la maturité et la capacité de ces jeunes enfants à se gérer seuls dans un environnement public. En effet, outre leur incapacité à faire face à la malveillance éventuelle d'autres passagers, ces enfants sont particulièrement vulnérables. Ils peuvent facilement se perdre ou être exposés à des dangers dans un environnement dynamique tel que les transports en commun. À cet âge, ils n'ont pas encore les compétences nécessaires pour gérer les horaires, faire face aux imprévus ou se déplacer seuls. Une supervision constante par un adulte est donc indispensable pour garantir leur sécurité et leur bien-être.

Compte tenu de ces éléments, il est tout à fait justifié de considérer que s'il est convenable pour les plus grands de prendre les transports publics, mais qu'en revanche les enfants des 1ère et 2ème années Harmos ne devraient pas emprunter les transports publics et qu'il serait préférable de leur fournir un transport spécifique.

Dans notre commune, les enfants des 1ère et 2ème années Harmos qui se rendent actuellement à Rennaz ou Chessel en transport public pourraient bénéficier d'une solution déjà existante. En effet, un autocar de 50 places non rempli, subventionné par la commune via les aides accordées à l'unité d'accueil parascolaire "Le Griffon d'Or", effectue un trajet quasi identique à celui nécessaire et pourrait accueillir les quelques enfants concernés. Ce bus, qui transporte les enfants entre l'UAPE située route du Simplon 21, le lieu-dit La Mouniaz, Rennaz et Chessel, est rarement rempli.

Pour répondre aux besoins de toutes les familles, il semblerait opportun d'étendre l'accès à ce service à tous les enfants, y compris ceux qui ne sont pas à l'unité d'accueil. Cette mesure, nécessitant pas de financement supplémentaire, permettrait d'offrir un transport scolaire sécurisé tout en optimisant les ressources existantes.

Au vu de tout ce qui précède, nous souhaitons poser la question suivante à la municipalité :

Au vu des éléments présentés, nous souhaiterions savoir comment la municipalité pourrait favoriser une harmonisation entre l'UAPE et l'ASPIL pour garantir un transport scolaire sécurisé et adapté aux enfants des 1ère et 2ème années Harmos. Quelles démarches pourraient être envisagées afin de permettre une collaboration entre ces deux entités, en vue d'optimiser l'utilisation des ressources existantes et de répondre aux besoins des familles tout en assurant la sécurité des enfants ?

Les soussignés , Aurélie Ziörjen et Pilet Steven